



L'amitié et la coopération franco-allemande au service de l'Europe

Résolution du 61^e congrès de la Fédération des Associations Franco-Allemandes pour l'Europe du 13 au 16 octobre 2016 à Chambéry

Nous rappelons avec reconnaissance

- Les nombreuses initiatives qui ont conduit à penser que seule une amitié personnelle entre Français et Allemands peut surmonter le passé et ouvrir de nouvelles voies de la paix et de la coopération ;
- Robert Schuman et Jean Monnet, pères fondateurs de l'union européenne et la création de la CECA dès 1950.
- Le travail accompli par les associations franco-allemandes et comités de jumelage pour le rapprochement, la compréhension et l'entente des citoyens et citoyennes de nos deux pays ;
- La signature du Traité de l'Elysée le 22 janvier 1963 par le général Charles de Gaulle et le chancelier Konrad Adenauer et la déclaration commune du Bundestag et de l'Assemblée Nationale du 22 janvier 2013¹
- La création de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse le 5 juillet 1963 qui a permis à plus de 8 millions de jeunes de faire la connaissance du pays voisin ;
- Les nombreux programmes d'échange organisés sur une initiative nationale ou binationale à différents niveaux, des écoles aux entreprises, pour que les jeunes adultes des deux pays se rencontrent et fassent connaissance.

Nous constatons avec une grande inquiétude que

- le pourcentage d'élèves des écoles publiques, qui apprennent la langue du partenaire a considérablement diminué.
- la réforme des collèges en France avec la suppression des classes européennes et les nouvelles modalités des classes bilingues anglais/allemand ne favorise en rien toutes les initiatives et les programmes d'échanges, non seulement dans le cadre scolaire, mais aussi des comités de jumelages et des associations franco-allemandes ;
- le ministère n'est pas en mesure de répondre aux demandes des familles, souhaitant un enseignement de l'Allemand et de couvrir les besoins en professeurs germanistes quand il y a lieu ;

¹ Nous nous attacherons à poursuivre le développement des échanges scolaires, à renforcer vigoureusement, en commençant dès l'école maternelle/Kindergarten, l'apprentissage de la langue du partenaire et à intensifier la coopération dans le domaine des cursus intégrés et entre les universités. Nous encourageons le déploiement de politiques européennes ambitieuses en faveur de l'emploi des jeunes et des échanges d'étudiants de l'enseignement supérieur, en particulier en renforçant les programmes Erasmus et Socrates.

- les jumelages franco-allemands sont actuellement en difficulté pour organiser leur programme avec la ville partenaire, faute d'un public initié, voire sensibilisé à la langue du partenaire ;
- les jeunes des lycées professionnels, les apprentis et les jeunes travailleurs peinent à pouvoir faire preuve de mobilité (stages ou emploi dans un autre pays européen).

Nous demandons, à l'heure où l'Europe connaît des nationalismes grandissant et une crise de confiance :

- de rendre l'Allemand obligatoire en LV2 dans les collèges, afin de permettre aux jeunes générations une meilleure connaissance de la culture européenne, pour qu'ils soient acteurs dans la construction européenne ;
- de favoriser l'apprentissage d'une LV2 (l'Allemand en France et le Français en Allemagne) au niveau des lycées professionnels, afin d'offrir à ces jeunes une plus grande mobilité professionnelle ;
- le renforcement horaire de l'enseignement de langues étrangères aujourd'hui très insuffisant (2 à 3 h/semaine), tant en France pour la LV2 en lycée général et technologique qu'en Allemagne;
- de promouvoir l'Europe et ses institutions auprès d'un plus large public, ce que font les derniers pays entrés dans l'union avec succès, et que la France et l'Allemagne s'engagent ensemble pour développer une Europe plus forte et ainsi regagner la confiance des citoyens ;
- de se rapprocher du système éducatif allemand, notamment de l'apprentissage d'un métier en alternance, et de favoriser les échanges et les stages dans le pays partenaire au cours de leur formation, afin de permettre aux jeunes, une meilleure insertion et mobilité ;
- De consacrer des moyens financiers plus importants aux comités de jumelage et associations franco-allemands.

Adoptée lors du Congrès de
Chambéry le 16 octobre 2016